

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



VILLE D'AVRANCHES

Séance du 24 mai 2022

L'An Deux-Mille-Vingt-et-Deux, le 24 mai, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Avranches, dûment convoqué le 17 mai, s'est assemblé à la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Avranches, sous la présidence de Madame LORIN, Vice-Présidente du CCAS de la Ville d'Avranches.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE

17

ETAIENT PRESENTS

Mme LORIN, Vice-présidente du CCAS

Mmes CALVEZ, JONCHERE, MARIE,

Mrs CARO, TIERCELIN, membres élus au sein du Conseil Municipal.

Mmes LAGNIEL, LE JOLY, MENARD, Mrs GRENIER, REBOURS, RUAULT membres nommés par le Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN SEANCE

12

EXCUSES

Mrs NICOLAS, DELAPORTE, MERILLE, PENNEC, Mme BUSSON

POUVOIRS

2

POUVOIRS

MR PENNEC à MME CALVEZ

Mr MERILLE à MR GRENIER

SECRETARE DE SEANCE

C.HUARD est désignée secrétaire de séance

QUESTION N°7**SUBVENTIONS 2022**

D'une part, par délibérations du 18 juin 2015 et du 10 avril 2018, les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont décidé d'attribuer des subventions :

- aux associations ayant répondu à l'appel à projet lancé chaque année par le CCAS, selon une thématique choisie et des critères définis ;

- et aux associations suivantes, sous forme de subvention de fonctionnement : ASACA, Congrégation du Mont Carmel, Foyer d'accueil Abbé Pierre, les Restos du Cœur, l'ACJM, la Croix Rouge pour son Espace Bébé Parents, Itinérance Sud Manche et le Secours Catholique. Ces associations pouvaient en complément, répondre aux appels à projets du CCAS.

Le contexte sanitaire, depuis l'installation du Conseil d'Administration du CCAS le 28/07/2020, n'a pas permis aux administrateurs de proposer un nouvel appel à projet pour l'année 2022.

D'autre part, par délibération du 30 mars 2021, les membres du Conseil d'Administration ont décidé que l'octroi d'une subvention est désormais subordonné à la présentation d'un dossier mis en ligne sur le site de la Ville.

Aussi, suite aux dépôts des dossiers de demande de subvention des associations, **il est proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS :**

1- **d'attribuer**, dans le cadre du vote du budget primitif 2022, les subventions de fonctionnement suivantes :

Article	Sous-fonction	Nom de l'organisme	Montant de la subvention BP 2021	Proposition BP 2022
6574	5230	ACJM	3 000 €	2 000 €
6574	5230	Foyer d'accueil Abbé Pierre (fermeture au 31/03/2022)	6 000 €	1 500 €
6574	5230	Congrégation du Mont Carmel	1 000 €	450 €
6574	5230	Croix-Rouge Française	1 000 €	1 500 €
6574	5230	Itinérance Sud Manche	2 000 €	2 000 €
6574	5230	« Les Restos du Cœur » Association départementale	1 350 €	1 350 €
6574	5230	Secours catholique – Avranches	1 000 €	1 200 €
		TOTAL	16 700 €	10 000 €

2- **d'étudier les éventuelles demandes d'aides financières**, en fonction des difficultés rencontrées par les associations.

3- **d'autoriser** chaque année la mise en ligne sur le site de la ville d'un dossier unique de demande de subvention. Les dossiers seront à retourner au CCAS par les associations, avant chaque 31 décembre pour l'année suivante.

Le Conseil d'Administration,
A l'exception de Mme Agnès Ménard qui s'abstient
Emet un avis favorable à ces propositions

Pour extrait certifié conforme,
 La Vice-Présidente,